

EXAMENS EN HISTOIRE CONTEMPORAINE : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Reportez-vous également aux règlements et directives de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines sur le site de l'Université de Fribourg : <https://www3.unifr.ch/lettres/fr/etudes/cours-et-examens/>

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- Il y a trois sessions d'examens par année : hiver (début du semestre de printemps [SP]), été (fin du SP) et automne (début du semestre d'automne [SA]). Les examens de tous les cours en histoire contemporaine sont regroupés généralement sur deux dates en deux tranches horaires. Les dates d'examen sont fixées à l'avance :
<http://www3.unifr.ch/histcont/fr/etudes/examens-travaux.html>
- Les étudiant-e-s gèrent leurs inscriptions sur MyUnifr (<https://my.unifr.ch/>). Pour chaque cours dont il/elle souhaite passer l'examen, l'étudiant-e **doit s'inscrire au cours et à l'examen** à la session souhaitée et dans les délais impartis par la Faculté :
<https://www3.unifr.ch/lettres/fr/etudes/cours-et-examens/inscription-aux-cours-et-examens/>
Passé le délai, il n'est plus possible de s'inscrire. Les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'examen reçoivent les informations (salle, horaire, etc.) environ un mois avant les dates des sessions. Si l'enseignant-e le stipule, l'examen peut avoir lieu lors de la dernière séance du semestre.
- Il est possible de **se désinscrire** d'un examen jusqu'à 7 jours avant le début de la session (≠ jour de l'examen).
- Un examen ayant donné lieu à une décision d'**échec** peut être répété 1 fois (2 tentatives possibles sur un maximum de 4 sessions consécutives).
En cas d'échec, l'étudiant-e doit toujours se réinscrire à la session souhaitée.
- En cas d'**échec à la 2^{ème} tentative** à un cours BA/MA, un échec définitif dans le cours est prononcé et il faut choisir un autre cours à la place. En cas d'échec à la 2^{ème} tentative à un (pro)séminaire BA ou MA, un échec définitif au programme d'études est prononcé et il n'est plus possible de continuer le cursus en histoire contemporaine.
- L'étudiant-e qui constate une collusion d'horaire entre deux examens doit en informer au plus tôt les assistant-e-s en charge de l'organisation des examens (contacts ci-dessous).
- Une **absence** à un examen est considérée comme un échec (sauf cas de force majeure tels que maladie par exemple). Dans le cas d'une absence pour maladie ou accident, l'étudiant-e doit présenter dans les 7 jours un certificat médical au secrétariat.

2. BACHELOR : Modalités d'évaluation en histoire contemporaine

Les examens sur les **cours BA** en histoire contemporaine consistent en principe, pour tou-te-s les étudiant-e-s (y compris celles et ceux qui proviennent d'autres domaines), en **un écrit de 2 heures par cours**. Des modalités spéciales s'appliquent aux examens qui ont lieu en ligne et à distance. Le Département communique les informations nécessaires aux étudiant-e-s.

3. MASTER : Modalités d'évaluation en histoire contemporaine

Les examens sur les **cours MA** consistent en principe en un **écrit de 2h** ou en un **oral de 20 minutes**, selon les indications données par l'enseignant-e au début du cours. Des modalités spéciales s'appliquent aux examens qui ont lieu en ligne et à distance. Le Département communique les informations nécessaires aux étudiant-e-s.

4. Modules à composition libre / cours BENEFR

Pour tous les cours et enseignements suivis dans d'autres domaines (Modules à composition libre / BENEFR), se référer aux modalités d'évaluation en vigueur dans le domaine/l'Université partenaire.